

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

#fortenlumière

L'office de Tourisme Maurienne Galibier en collaboration avec les communes de son territoire organise un concours photos gratuit ouvert à tous à l'exclusion de son personnel.

Cette année, le **fort du Télégraphe**, emblème de notre territoire sera mis lumière. Afin de célébrer son éclairage qui sera effectif courant juillet nous le mettons à l'honneur de notre concours photo estival. Alors à vos objectifs, prêts shootez !!

1- THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **Lumière sur le Fort du Télégraphe ? De jour comme de nuit...** »

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2- CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous sans limite d'âge.

La participation au concours est gratuite, elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3- DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **01 juillet 2022 jusqu'au 31 Août 2022 à minuit** pour les participants. Les votes seront eux prolongés jusqu'au 15 septembre 2022 à minuit.

4- MODALITE DE PARTICIPATION

-Chaque participant peut présenter un nombre illimité de photographie.

-Chaque photographie doit impérativement et sans exception avoir le fort du télégraphe en sujet principal et être prise depuis une des communes du territoire Maurienne Galibier :

- Saint Michel de Maurienne ([#saintmicheldemaurienne](#))
- Saint Martin la Porte ([#saintmartinlaporte](#))
- Saint Martin d'Arc ([#saintmartindarc](#))
- Valloire ([#valloiregalibier](#))
- Valmeinier ([#valmeinier](#))
- Orelle([#orelle](#))

-Pour valider votre participation chaque photographie doit :

- Être postée sur les réseaux sociaux **Instagram et/ ou Facebook** dans les dates limites de participation avec les 2 hashtags suivants : **#fortenlumière + # (de la commune de la prise de vue).**
- **ET** nous être envoyée par mail (en Haute Définition uniquement) accompagné du bulletin de participation, à l'adresse : officedetourisme@maurienne-galibier.com

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du territoire.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5- JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué des membres du personnel de l'Office de Tourisme Maurienne Galibier.

Les photographies seront jugées sur 5 critères :

- Nombre de réaction suscitées sur les réseaux sociaux (like + partages)
- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique
- Respect du règlement

6- PRIX ET RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées aux auteurs des 3 photos sélectionnées par le jury.

L'annonce des gagnant sera faite par mail à compter du 24 septembre 2022.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

1^{ère} place : un weekend pour 4 personnes sur le territoire MAURIENNE GALIBIER (hébergement en gîte) + un tirage d'art de la photo sélectionnée

2^{ème} et 3^{ème} place : un tirage d'art de la photo sélectionnée + des goodies du territoire.

7- INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

PSEUDO INSTA PSEUDO FACEBOOK

ADRESSE

TÉL.

ADRESSE MAIL@.....

DATE DE NAISSANCE/...../.....

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'OFFICE DE TOURISME MAURIENNE GALIBIER JUSQU'AU 31 AOÛT 2022 ;
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LES COMMUNES DU TERRITOIRE MAURIENNE GALIBIER À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;

FAIT À LE

SIGNATURE DU CANDIDAT

Bulletin à retourner avec vos tirages à officedetourisme@maurienne-galibier.com
Avant le 31/08/2022 dernier délai.